

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	1 / 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit série 10 - MUSSINI
Couleurs extra-fines à l'huile et resiné pour artistes
.
10 860 - or blanc
10 861 - renaissance d'or
10 862 - or antique
10 863 - or jaune
10 864 - or bronze
10 865 - rose d'or
10 866 - cuivre

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Str. 2
D - 40699 Erkrath
Tel. +49 (0) 211-2509-0
Fax. +49 (0) 211-2509-497
info@schmincke.de
www.schmincke.de

Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30
Tel. +49 (0) 211-2509-474
labor@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence
Téléphone

Appel d'urgence Berlin
(24h - counseling en allemand et en anglais)
+49 (0) 30-30686790

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement

Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	2 / 9

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

huile
pigment
Résine Dammar
siccatif
essence minérale

Numéro CAS
EINECS / ELINCS / NLP
Numéro d'identification UE
Numéro de commerce international
Numéro d'enregistrement REACH
N° RTECS
Code DG-EA (Hazchem)
Numéro CI

10 860 - alliages cuivre-zinc; aluminium
10 861 - alliages cuivre-zinc
10 862 - alliages cuivre-zinc
10 863 - alliages cuivre-zinc; mica
10 864 - alliages cuivre-zinc; aluminium; cuivre
10 865 - alliages cuivre-zinc
10 866 - cuivre

3.2 Mélanges

Substance 1

copper: 5-40 %
CAS: 7440-50-8
Acute Tox. 4; H302 / Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 2; H411

Substance 2

aluminium: 0-30 %
CAS: 7429-90-5
REACH: 01-2119529243-45
Flam. Sol. 1; H228

Substance 3

zinc powder - zinc dust (stabilized): 2-20 %
CAS: 7440-66-6
REACH: 01-2119467174-37
Aquatic Acute 1; H400 / Aquatic Chronic 1; H410

Substance 4

propan-2-ol: 0-15 %
CAS: 67-63-0
REACH: 01-2119457558-25
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336

Substance 5

hydrocarbons, C4, 1,3-butadiene-free, polymd., triisobutylene fraction, hydrogenated: 0-8 %
CAS: 93685-81-5
REACH: 01-2119490725-xxxx
Aquatic Chronic 4; H413 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226

Substance 6

naphtha (petroleum), heavy alkylate: 0-2 %
CAS: 64741-65-7
REACH: 01-2119471991-xxxx
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	3 / 9

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

En cas d'inhalation

Contact avec la peau

Contact avec les yeux

Ingestion

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article
Version 3 (01.03.17)

Date d'émission: 01.03.17
Page 4 / 9

diverses
température de stockage: 5 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

7440-50-8 cuivre

DEU	WEL	1,000	mg/m ³	-
-----	-----	-------	-------------------	---

7429-90-5 aluminium

DEU	WEL	10,000	mg/m ³	-
-----	-----	--------	-------------------	---

7440-66-6 zinc

DEU	WEL	2,000	mg/m ³	-
-----	-----	-------	-------------------	---

67-63-0 propan-2-ol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
DEU	WEL	500,000	mg/m ³	2(II); DFG; Y

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection oculaire

Éviter le contact avec les yeux.

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme pâteux
Couleur pigmenté
Odeur légèrement

min max

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de

congélation

Point éclair/plage

d'inflammabilité

Inflammabilité

Température d'ignition

Température

d'auto-inflammabilité

Limites d'explosibilité

Indice de réfraction

Coefficient de partage: n-octanol/eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	5 / 9

Danger d'explosion

Tension de vapeur

Densité 1,6 - 20 °C
3,1 g/ml

Valeur pH

Viscosité dynamique de

Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de

Viscosité cinématique à

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

gel et forte chaleur

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

7440-50-8	cuivre						
	par voie orale	DL50	Rat		1430,000	mg/kg	-
7429-90-5	aluminium						
	par inhalation	CL50	Rat	>	5,000	mg/l	4h
7440-66-6	zinc						
	par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
	par inhalation	CL50	Rat		5,410	mg/l	4h
67-63-0	propan-2-ol						
	par voie orale	DL50	Rat	>=	5050,000	mg/kg	-
64741-65-7	hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics						
	par voie orale	DL50	Rat	>	5000,000	mg/kg	-
	dermique	DL50	mg/kg	>	5000,000	Rat	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation

Aucune donnée disponible

Ingestion

Aucune donnée disponible

Contact avec la peau

Aucune donnée disponible

Contact avec les yeux

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	6 / 9

Tests toxicologiques

67-63-0	propan-2-ol	CL50	poissons	>	1000,000	mg/l	(96h)
64741-65-7	hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics	CL50	poissons	>	100,000	mg/l	-
		EC50	Daphnia magna (puce d'eau)	>	100,000	mg/l	-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses
Le produit est partiellement biodégradable.
Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

Effets toxiques sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet 080112 080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111
Recommandation

Conditionnement

Code de déchet
Recommandation

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	7 / 9

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matière dangereuse au niveau de l'environnement, liquide, n.s.a.
IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 9
IMDG 9
IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes
Marine Pollutant - ADN

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID M6
Classe de danger 90
Etiquette de danger ADR 9
Quantités limitées 5l
Conditionnement: Instructions P001 - IBC03 - LP01 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé MP19
Réservoirs mobiles: Instructions T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières TP1 - TP29
Codification réservoirs LGBV
Restriction concernant les tunnels E
Remarques
EQ E1
Dispositions particulières 274 - 335 - 375 - 601

Transport par voie fluviale

Etiquette de danger
Quantités limitées
Transport autorisé
Équipement nécessaire
Aération
Remarques
EQ
Dispositions particulières

Transport maritime

Numéro EmS F-A, S-F
Dispositions particulières 274 - 335 - 969
Quantités limitées 5l
Conditionnement: Instructions P001 - LP01
Conditionnement: Dispositions particulières PP1
IBC: Instructions IBC03
IBC: Réglementations -
Instructions réservoirs IMO -
Instructions réservoirs UN T4
Instructions réservoirs Dispositions TP1 - TP29

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	8 / 9

particulières	
Stowage and segregation	category A
Properties and observations	
Remarques	
EQ	E1

Transport aérien

Hazard	-
Passenger	964 (450l)
Passenger LQ	Y964 (30kg G)
Cargo	964 (450l)
ERG	9L
Remarques	
EQ	E1
Special Provisioning	A97 - A158 - A197

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Europe

Teneur en VOC [%]
Teneur en VOC [g/L]
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage
Classe de risque pour le milieu aquatique 1
Numéro de catalogue
Décret relatif aux défaillances
Indications relatives à une limitation de la durée de travail
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
max. 8 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

série 10 - MUSSINI médailles d'or

N° de l'article		Date d'émission:	01.03.17
Version	3 (01.03.17)	Page	9 / 9

Federal Regulations
State Regulations

Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H228 Matière solide inflammable. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
---------------------------------	--

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.
Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.